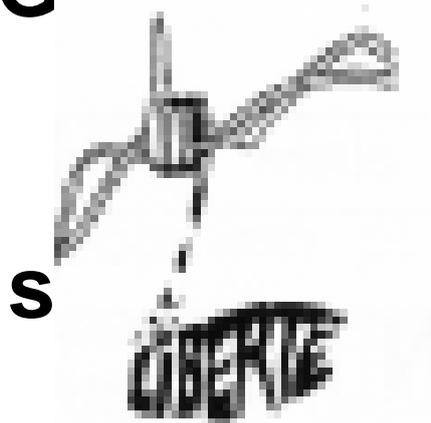


<http://ugtg.org/spip.php?article2165>



Meeting à la bourse du travail de Paris - pour l'arrêt de la répression antisyndicale en Guadeloupe - Pour la relaxe de **LENDO, ancien** ge ne ral adjoint de **I'UGTG**

Date de mise en ligne samedi 20 décembre 2014



- Actualité -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



La grève générale qui a eu lieu en Guadeloupe en 2009, grève qui a duré quarante quatre jours, a rassemblé des dizaines de milliers de travailleurs avec leurs organisations, soutenus par la population laborieuse.

Au cours de ce mouvement, de nombreux barrages routiers ont été dressés à différents endroits du pays. Sur l'un de ces barrages, un jeune motard a trouvé une mort tragique.

Le 20 janvier 2015, Charly Lendo, ancien secrétaire général adjoint de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTC), est convoqué au tribunal de Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) accusé « d'homicide involontaire »... Ce procès est une provocation contre le mouvement syndical.

Depuis cinq ans, ce sont plus de cent militants et responsables syndicaux de Guadeloupe qui ont été convoqués par la justice. Rapporté à la population salariée de l'Hexagone, ce chiffre correspond à environ quinze mille militants syndicalistes convoqués par la justice pénale.

Il s'agit d'une marche à la criminalisation de l'activité syndicale. Cette répression syndicale s'accompagne, de la part du patronat (Medef), d'une multiplication des délits d'entrave, de pressions de toutes natures, sans parler des licenciements.

A la veille du procès de Charly Lendo, le 20 janvier 2015, en nous rassemblant à la Bourse du travail, nous exprimerons notre solidarité ouvrière à l'égard des syndicalistes de Guadeloupe et exigerons la relaxe pure et simple de Charly Lendo.

En défendant les libertés syndicales, le droit de revendiquer pour les organisations syndicales de Guadeloupe et pour leurs militants, nous défendons le droit de nos organisations à agir librement, nous nous défendons nous-mêmes.

Sous la présidence du Comité international contre la répression (pour la défense des droits politiques et ouvriers, Cicr), prendront la parole :

- ▶ Mailé HUBERT, secrétaire générale adjointe de l'UGTG ;
- ▶ Ruddy TESSIER, secrétaire général adjoint de l'UGTG ;
- ▶ des responsables syndicaux de l'Hexagone ;
- ▶ un représentant de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples.

Le Cicr, répondant à l'appel d'Elie Domota, se rendra au procès de Charly Lendo à Pointe-à-Pitre le 20 janvier 2015.

ris - pour l'arrêt de la répression antisyndicale en Guadeloupe - Pour la relaxe de Charly LENDO, ancien

* Pour tout contact : Comité international contre la répression Cicr, 28, rue des Petites-Ecuries 75010 Paris.

comiteintercontrelarepression@voila.fr